

# Centre Hospitalier de Bigorre

Reconstruction des Hôpitaux de Tarbes et  
Lourdes sur un nouveau site

Analyse des sites pressentis

Le 19 mars 2018

# Préambule

Le présent document est destiné à analyser les différents sites d'implantation du projet de reconstruction du futur Hôpital Tarbes-Lourdes à partir des bases programmatiques et fonctionnelles définies en Comité de Pilotage élargi.

Il se décompose en trois parties :

- La prise en compte des contraintes générales inhérentes au domaine hospitalier
- L'implantation du projet Hôpital par site suivant le maquetage de faisabilité
- L'analyse des sites suivant la grille définie par la DDTM

## Rappel du projet médical et l'étude capacitaire

Les besoins fonctionnels ont été appréhendés en articulation avec l'élaboration du projet médical commun Tarbes et Lourdes.

Des groupes de travail constitués pour le projet médical ont réfléchi aux incidences fonctionnelles des orientations stratégiques médicales. Leurs travaux ont fait l'objet d'une restitution et d'une consolidation auprès du comité de pilotage en charge de l'élaboration du pré programme des besoins.

L'étude capacitaire est issue des travaux menés par le Contrôle de gestion et le DIM pour apprécier l'évolution attendue des besoins sanitaires dans les prochaines années.

Le dimensionnement global a été comparé au référentiel AElipce.

## Modélisation globale de l'hôpital suivant l'étude de faisabilité

- Maquetage d'un bâtiment Hôpital sur 5 niveaux minimum, avec recherche d'un équilibre des surfaces par étage et respect des fonctionnalités définies en Comité de Pilotage : Elle aboutit à une emprise au sol de 12.800 m<sup>2</sup>.
- Maquetage d'une plate-forme logistique, avec une emprise au sol d'environ 5 500m<sup>2</sup>
- Un internat sur au moins 2 niveaux avec une emprise au sol d'environ 500 m<sup>2</sup>
- Des zones de stationnements au sol : prévision de 990 à 1230 places avec une emprise au sol d'environ 3Ha
- Une hélistation au sol, si possible liaisonnée avec le bâtiment Hôpital pour permettre un « axe rouge » sans transport en véhicule
- **La prise en compte de tous ces paramètres conduit à un besoin minimal de terrain d'assise d'environ 12Ha**

# Contraintes générales inhérentes au domaine hospitalier

## Le site de destination

Les caractéristiques du site devront présenter :

- La sécurisation des réseaux au regard des différentes réglementations (énergie ; électricité ; assainissement ; ...)
- Une dénivelée permettant d'organiser la répartition des activités et différencier les accès : entrée principale / urgences / logistique / hélistation / ...
- Une configuration et une surface de terrain permettant l'évolution du bâtiment par des extensions notamment. Le constat déjà relativement ancien de la faible évolutivité des bâtiments hospitaliers monoblocs (pour preuve, le site de la Gespe) induit le choix pour la nouvelle structure d'un principe d'un bâtiment beaucoup plus étalé, schématiquement organisé en plateaux selon les types d'activités et de prises en charge.

## Les principes d'organisation fonctionnels sur le site

L'organisation des activités est soumise à :

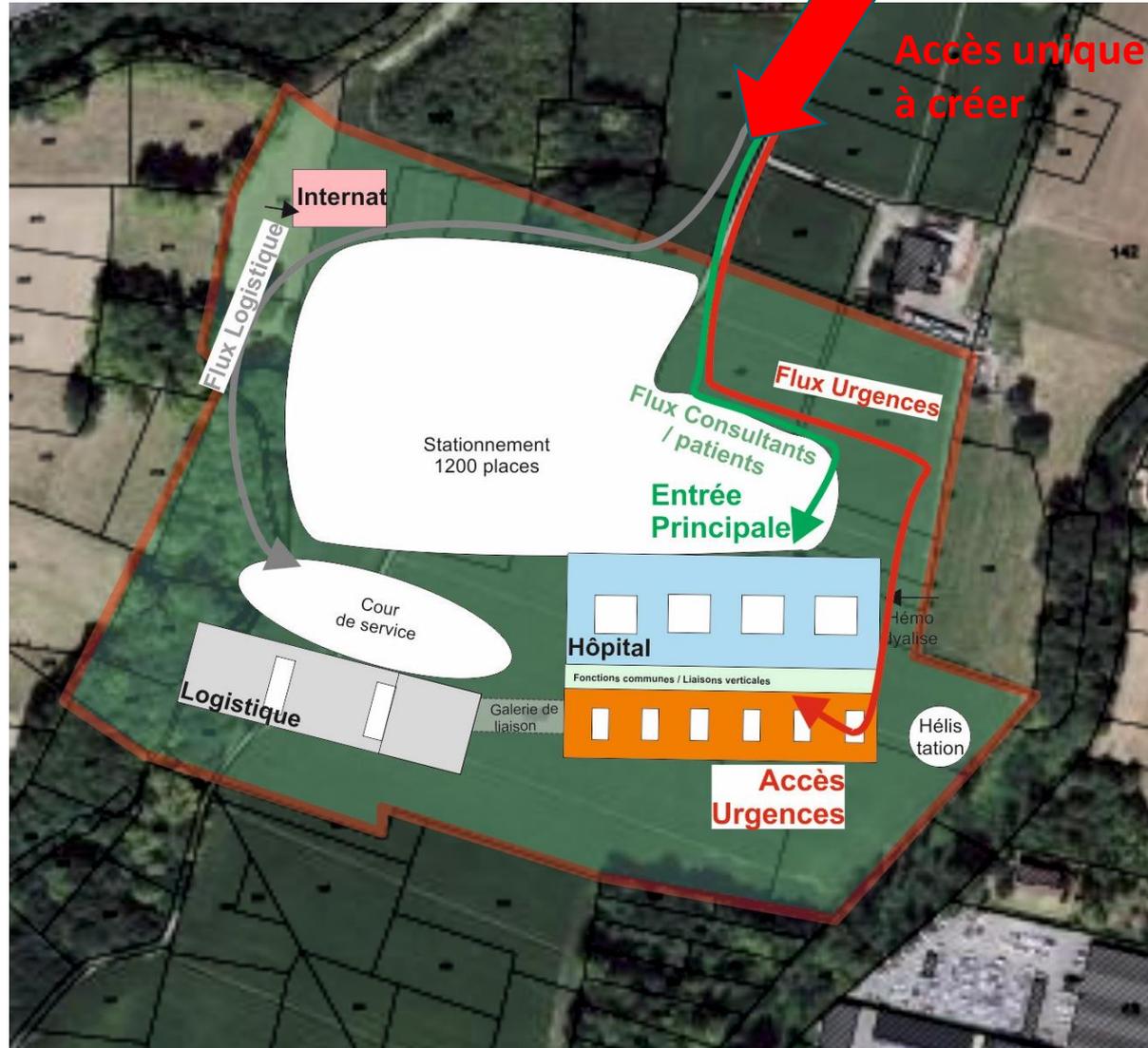
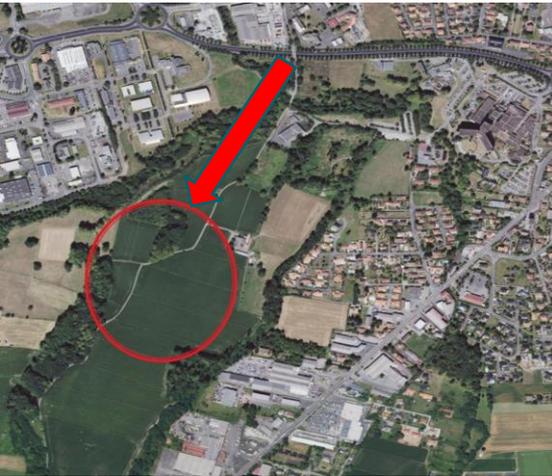
- Une différenciation avec au moins 2 accès sur le site et la prévision d'un bouclage et différenciation des circulations
- Une organisation différenciée en 2 bâtiments avec un bâtiment Hôpital et une plate-forme Logistique, reliés par galerie de liaison
- Des entrées différenciées au bâtiment Hôpital suivant l'accès aux secteurs en lien avec des zones de stationnement réservés de proximité (dépose minute général, stationnements ambulances (patients couchés programmés), hémodialyse, plateau de jour de SSR, service mortuaire, urgences, EFS)
- La création de deux cours de service : une cour à proximité hôpital et une cour de service dédiée à la logistique

# Sites pressentis

- 1 - Tarbes « Gespe »
- 2 - Ibos
- 3 - Juillan «Sud Ouest »
- 4 - Louey
- 5 - Lanne
- 6 - Adé « Ouest »



# Implantation maquettage



## 1/ En termes de gestion des accès :

- Création d'un accès direct depuis la RN21
- Terrain enclavé avec un seul accès et mise en place d'un bouclage

## 2/ Dénivelé :

- L'absence de dénivelé représente un inconvénient avec la création de décaissements et aménagements paysagers pour répondre à la fonctionnalité et atténuer l'effet de masse du bâtiment.

## 3/ Aspects réglementaires :

- Zone classée A => Adaptation du PLU à prévoir
- Proximité zone N

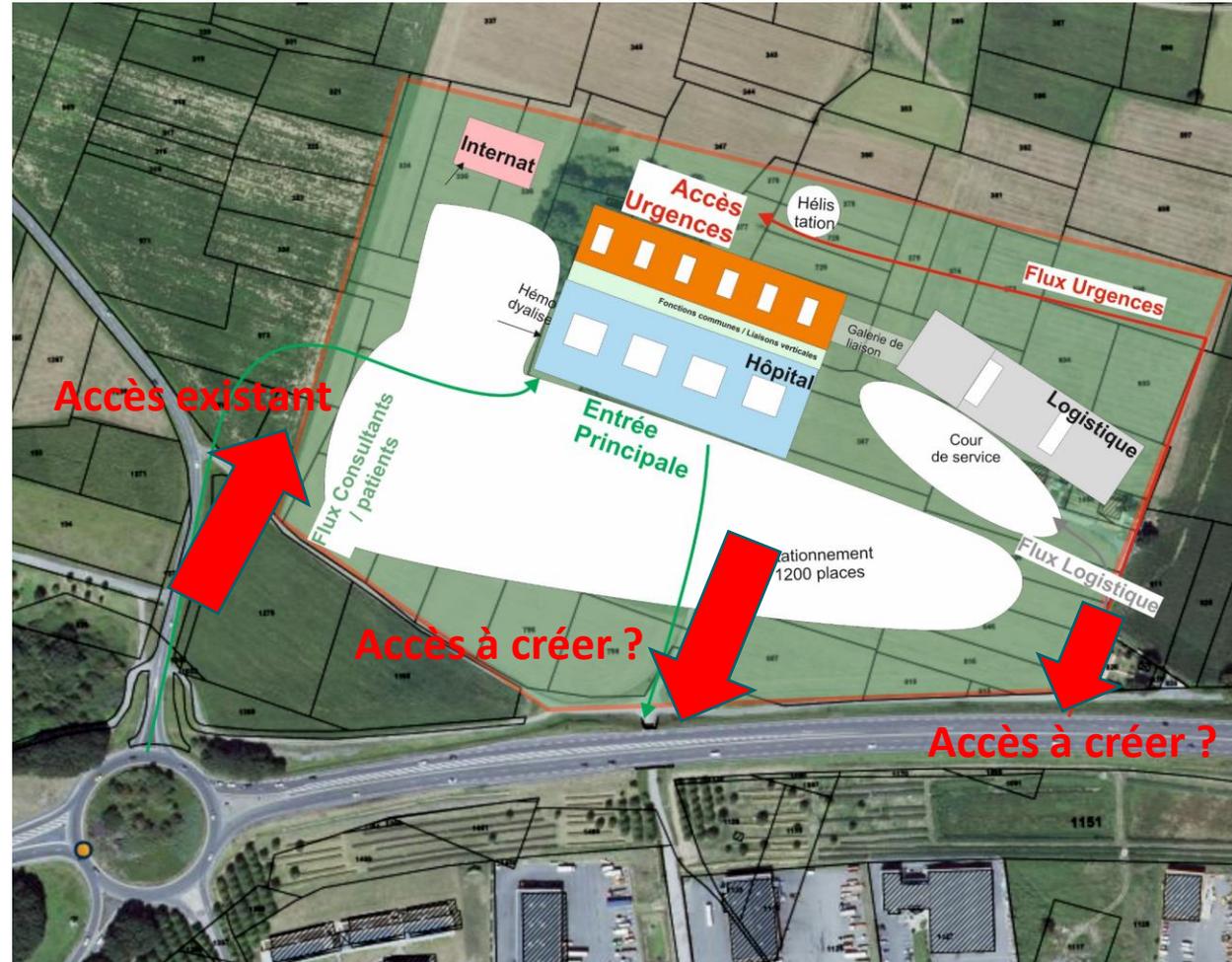
## 4/ Maîtrise foncière :

- Foncier appartenant pour majeure partie à des privés
- Activité agricole

## 5/ Autres :

- Utilisation des installations existantes du CH de Tarbes (blanchisserie / stationnement / ...)

# Implantation maquette



## 1/ En termes de gestion des accès

- Proximité de l'échangeur Ouest
  - Création d'accès à prévoir
- => Saturation du rond-point aux heures de pointe

## 2/ Dénivelé :

- L'absence de dénivelé représente un inconvénient avec la création de décaissements et aménagements paysagers pour répondre à la fonctionnalité et atténuer l'effet de masse du bâtiment.

## 3/ Aspects réglementaires :

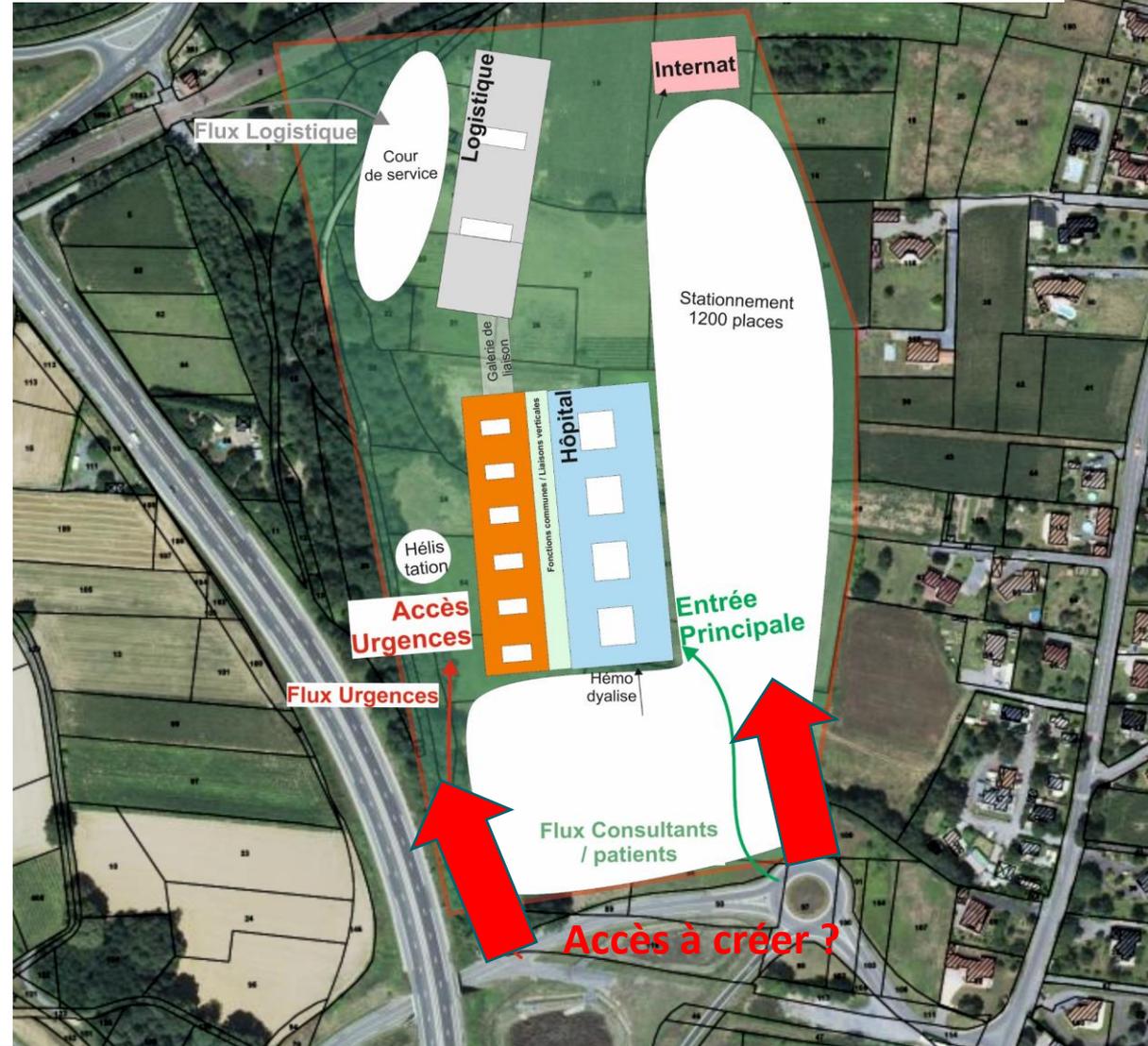
- Zone classée NC => Adaptation du PLU à prévoir

## 4/ Maîtrise foncière

- Foncier appartenant pour majeure partie à des privés
- Activité agricole
- Présence de 2 habitations sur le site

Accès à créer ?

# Implantation maquette



## 1/ En termes de gestion des accès :

- Proximité d'un échangeur
- Création d'accès à prévoir

## 2/ Dénivelé :

- L'absence de dénivelé représente un inconvénient avec la création de décaissements et aménagements paysagers pour répondre à la fonctionnalité et atténuer l'effet de masse du bâtiment.
- Le site est tout en longueur et enclavé entre une zone pavillonnaire et la RN21

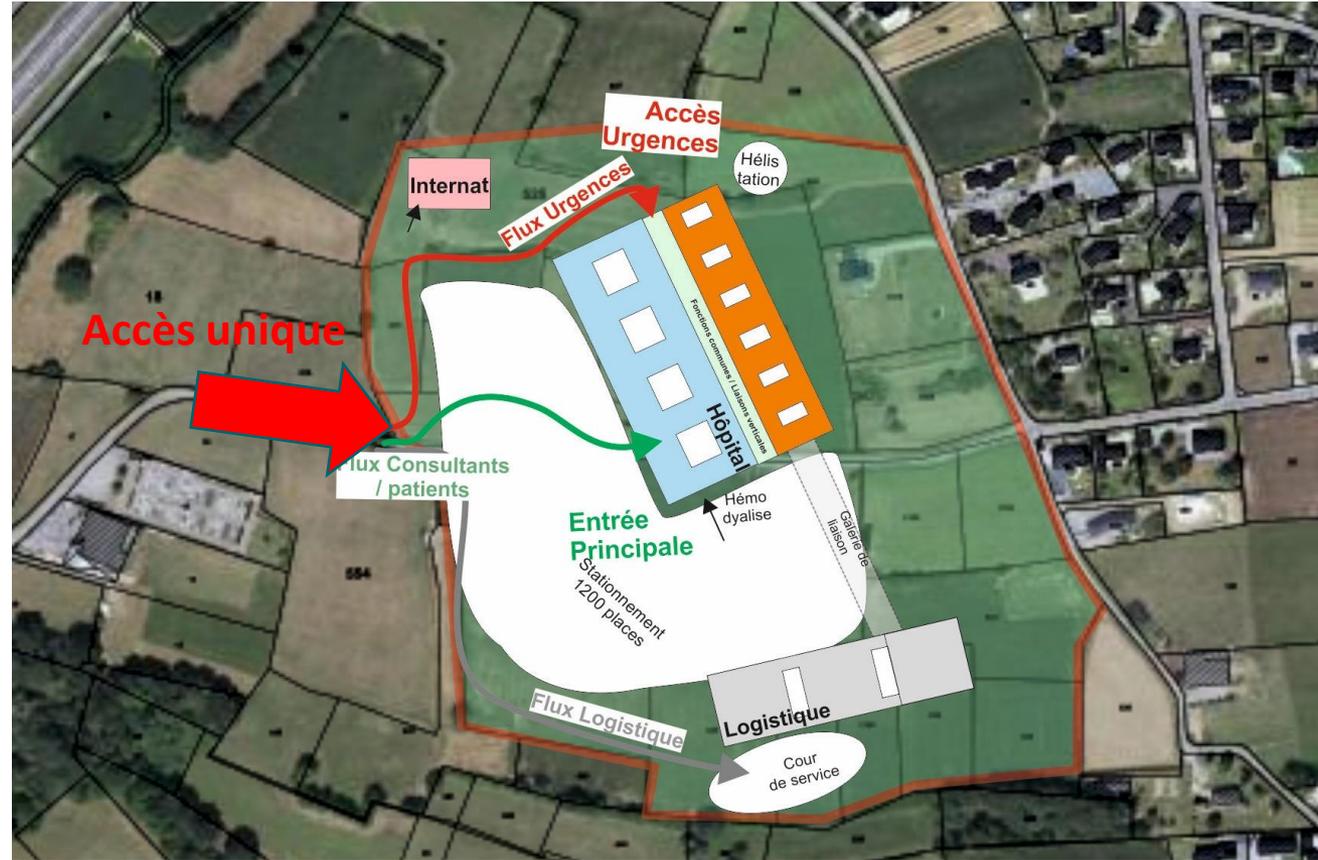
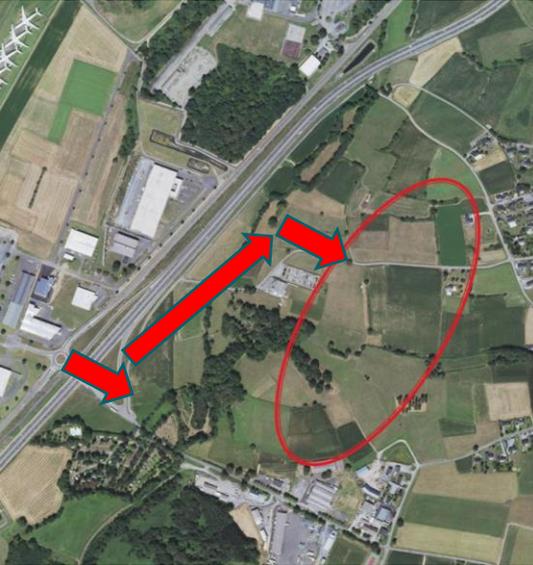
## 3/ Aspects réglementaires :

- Zone classée A => Adaptation du PLU à prévoir
- Impacter par un emplacement réservé pour RN21
- Présence d'un Espace Boisé Classé

## 4/ Maîtrise foncière

- Foncier est dans sa quasi-totalité propriété de privés (à confirmer)
- Activité agricole importante
- Proximité directe avec des pavillons
- Exposition Est-Ouest

# Implantation maquettage



## 1/ En termes de gestion des accès

- Il existe 2 demi-échangeurs depuis l'axe Tarbes / Lourdes, dont 1 échangeur « Marquisat » pour les usagers en provenance du Sud éloigné
- Terrain enclavé avec un seul accès et mise en place d'un bouclage afin de préserver la zone d'habitat à l'Est

## 2/ Dénivelé :

- L'absence de dénivelé représente un inconvénient avec la création de décaissements et aménagements paysagers pour répondre à la fonctionnalité et atténuer l'effet de masse du bâtiment.

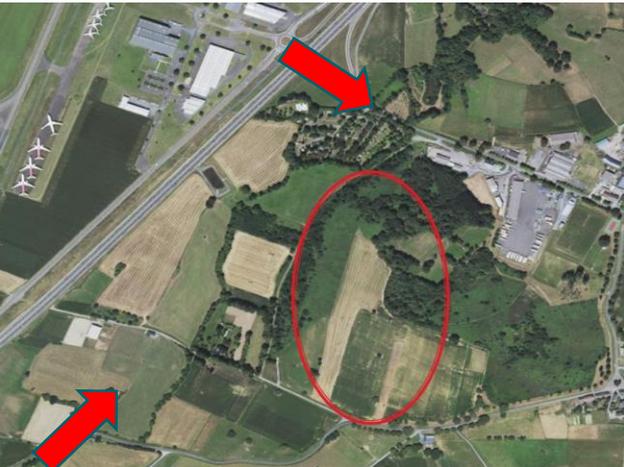
## 3/ Aspects réglementaires :

- Pas de site reconnu, mais fort potentiel archéologique

## 4/ Maîtrise foncière :

- Foncier est dans sa quasi-totalité propriété de privés
- Activité agricole importante
- Proximité directe avec des pavillons

# Implantation maquette



## 1/ En termes de gestion des accès

Il existe à ce jour 2 demi-échangeurs depuis l'axe Tarbes / Lourdes à partir desquels la majorité des flux véhiculaires arrivera sur le site.

Il est possible de créer 2 points d'accès sur le site

## 2/ Dénivelé :

Le site présente un dénivelé d'environ

Axe Nord-Sud : 9%

Axe Sud-Nord : 12,5%

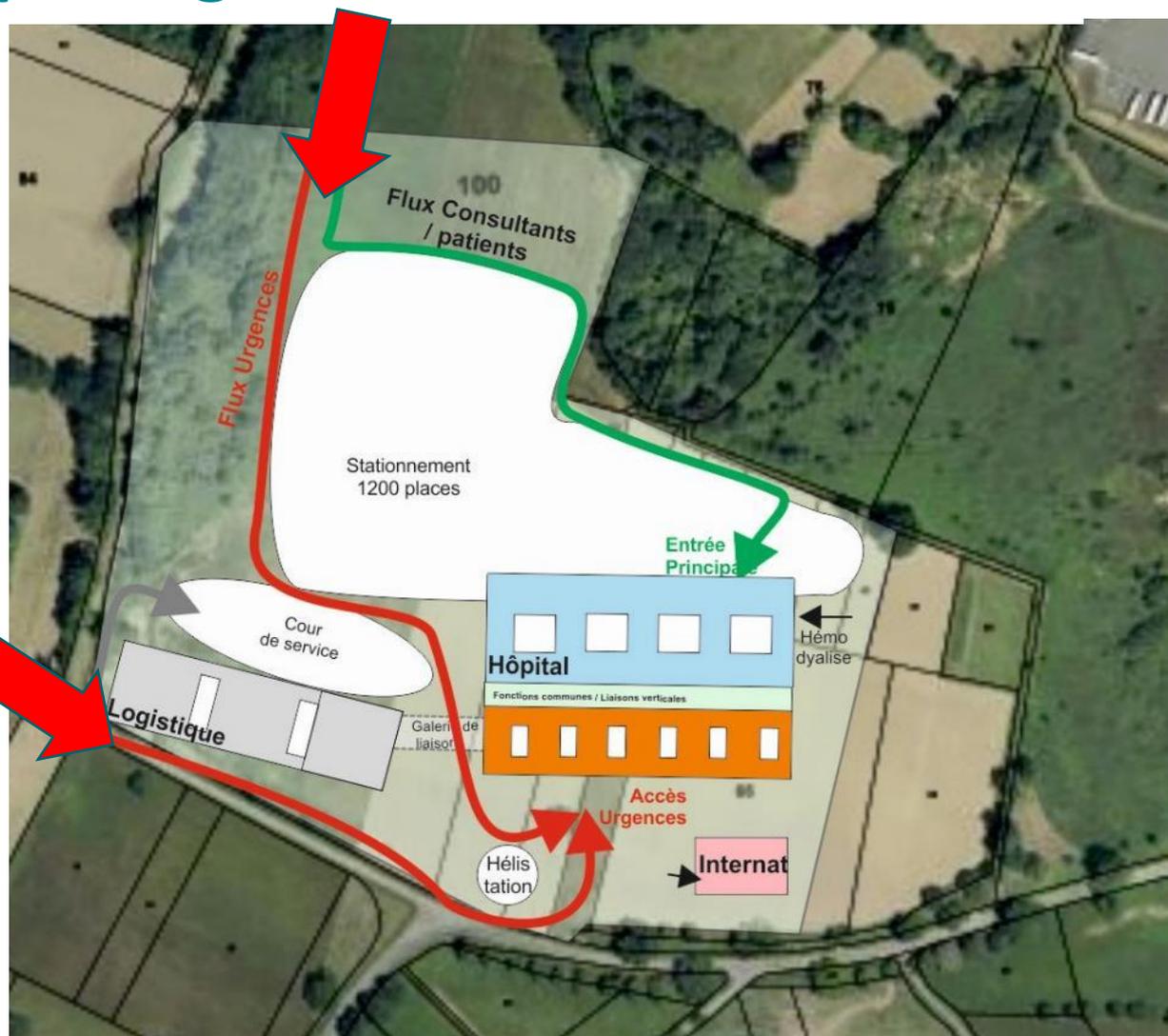
La présence de dénivelé représente un avantage dans le sens où elle permet d'envisager des accès de plain pied à partir de plusieurs niveaux.

## 3/ Aspects réglementaires :

- Présence d'un espace boisé classé à conserver
- Présomption d'objets archéologiques

## 4/ Maîtrise foncière

- Foncier majoritairement propriété de la commune
- Activité agricole





# Grille analyse

## Principe de notation

0 = Défavorable

1 = Faible

2 = Moyen

3 = Favorable

	Note	Tarbes 'Gespe'	IBOS	JUILLAN 'Sud- Ouest	LOUEY	LANNE	ADE 'Ouest'
<b>Localisation (distance par rapport à Tarbes et Lourdes)</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
Proche de Tarbes ou de Lourdes	1	1	1	0	0	0	1
intermédiaire sans mi-chemin	2	0	0	2	0	0	0
A mi-chemin	3	0	0	0	3	3	0
<b>Accessibilité ... si</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
RN 21	1	1	1	1	1	2	1
A64	1	0	1	0	0	★ 1	0
Voie ferrée pour liaison multimodale	0	0	0	0	0	★ 0	0
Trps collectifs urbains réalisables à peu de frais	1	1	1	0	0	0	0
Trps collectifs urbains existants	2	2	0	0	0	0	0
Mode doux	1	0	0	0	0	0	0
Hélistation	1	0	0	0	0	0	0
Consommation énergétique induite par déplacement (modulé / population)	1	0	0	0	0	0	0
<b>(Nb : bonus 1 pour commodité des accès)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réseaux ... si</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Assainissement	1	1	1	0	0	0	0
Eau potable	1	1	1	1	1	1	1
Électricité	1	1	1	1	1	1	1
Téléphonie	1	1	1	1	1	1	1
<b>(Nb : bonus de 1 par ressource naturelle du sous-sol exploitable ex : Géothermie)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

- ★ La communauté d'agglomération Tarbes - Lourdes - Pyrénées souhaite valoriser dans son schéma transport qui va débiter en 2019, après adoption du PLUI, une utilisation de la gare d' Ossun (ligne Tarbes/Lourdes ) pour desservir depuis ce point le site hospitalier et l' aéroport

# Grille analyse

## Principe de notation :

0 = Défavorable

1 = Faible

2 = Moyen

3 = Favorable

	Note	Tarbes 'Gespe'	IBOS	JUILLAN 'Sud- Ouest	LOUEY	LANNE	ADE 'Ouest'
<b>Paysage</b>		<b>8</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>5</b>
Vallonné	2	0	0	0	0	2	2
Plat	1	1	1	1	1	0	0
Non libre d'occupation du sol	1	1	1	1	1	1	1
Libre de toute occupation (2009 : agri et nature)	2	0	0	0	0	0	0
Occupation sol par friche (économie espace – quantitatif)	3	0	0	0	0	0	0
Conflits d'usage très fort	1	0	0	0	0	0	1
fort	2	2	0	0	2	2	0
mesuré	3	0	3	3	0	0	0
Absence de conflit d'usage	4	0	0	0	0	0	0
Biodiversité + eau	0	0	0	0	0	0	0
Espèces patrimoniales	1	0	0	0	0	0	0
SRCE trames	1	0	0	0	0	0	0
Eau	1	0	0	0	0	0	0
Développement / intégration urbain (qualitatif)	1	0	0	0	0	0	0
Nuisances (maxi 5 puis –1 par nuisance)	5	3	3	2	4	4	1
<b>Nb : malus 1 si nuisance sur la quasi totalité du foncier</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>
Risques dont sismique (maxi 3 puis –1 par risque)	3	1	1	1	0	0	1
<b>Nb : malus 1 si risque inondation portant sur une partie importante du foncier</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Planification (non coté puisqu'une révision de tous les documents de planification sera nécessaire)							

# Grille analyse

## Principe de notation :

0 = Défavorable

1 = Faible

2 = Moyen

3 = Favorable

	Note	Tarbes 'Gespe'	IBOS	JUILLAN 'Sud- Ouest	LOUEY	LANNE	ADE 'Ouest'
<b>Servitudes (maxi 6 puis -1 par servitude)</b>	6	1	2	2	1	2	2
<b>Nb : malus 1 si servitude grève une partie importante du foncier</b>	-1	0	0	0	0	0	0
Zone non aedificandi (non coté puisqu'il ya possibilité de lever cette contrainte au travers d'une révision du document d'urbanisme)							
<b>Foncier</b>		1	2	1	2	3	2
Si entièrement maîtrisé par le privé	1	1	1	1	1	0	1
Si partie ou totalité maîtrisé par le public	2	0	0	0	0	2	0
<b>nb bonus 1 si possibilité d'extension</b>	1	0	1	0	1	1	1
<b>Procédures (non coté puisque tous les sites sont logés à la même enseigne)</b>							
<b>Fonctionnalité</b>		1	2	3	0	4	1
Foncier permettant de différencier les accès possible	2	0	0	2	0	2	0
<b>Nb : malus 1 si accès à créer sur les grands axes routiers</b>	-1	-1	0	-1	0	0	-1
Possibilité d'évolution des bâtiments	2	2	2	2	0	2	2

TOTAL	21	24	20	19	28	15
<b>Classement</b>	3	2	4	5	1	6